



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Moor - Visart demeurant Chaussée de Namur 84B bte 4 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue Larmoyer, 8 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section D n°11E2.

La demande concerne la démolition d'une véranda située à l'arrière d'une maison 4 façade existante et la construction d'un volume secondaire présentant les caractéristiques suivantes :

- implanté en lieu et place de la véranda existante ;
- gabarit rez à toiture plate de 3,17m sur acrotère, par rapport au niveau 0 de l'habitation existante ;
- emprise au sol d'environ 30m² ;
- enduit de ton gris, châssis pvc de ton gris moyen (RAL 7016), couvre-murs en aluminium de ton gris anthracite (RAL 7016) ;
- accompagnée de l'agrandissement de la terrasse arrière via le rehaussement des terres et de la pose d'un enduit blanc sur l'ensemble des façades existantes ;

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19 avril au 3 mai 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 6 avril 2021